

**ROMILLY-SPORTS 10**

Association

37, place des Martyrs pour la Libération  
10100 ROMILLY SUR SEINE

*Siret 300 349 453*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 juin 2020**

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2020

---

ASS. ROMILLY SPORTS 10  
37, place des martyrs pour la libération  
10100 ROMILLY SUR SEINE  
Siret 300 349 453

Au Président,  
Aux membres de l'association,

### I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ROMILLY SPORTS 10, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 1<sup>er</sup> décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### II. FONDEMENT DE L'OPINION

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, notamment pour ce qui concerne :

- Les subventions reçues et à recevoir : Nos travaux nous ont permis de vérifier la concordance entre les montants attribués par les organismes et les sommes réellement portées en produits dans la comptabilité, nous avons également contrôlé la réalité des montants à recevoir à l'actif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du président arrêté le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes

relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

#### IV. INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

##### *Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels*

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

##### *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

SEZANNE, LE 4 DECEMBRE 2020

**FCN**

*Commissaire aux Comptes*

**Mikaël COUILLET**

*Associé, membre de la compagnie régionale de Reims*



## ANNEXE

### DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✕ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✕ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✕ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✕ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention

des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✕ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

---

## COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2020

---

**ASS. ROMILLY-SPORTS 10**  
37, place des martyrs pour la libération  
10100 ROMILLY SUR SEINE  
Siret 300 349 453

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	1 188 746	645 450	543 296	587 540
Autres immobilisations corporelles	250 287	232 968	17 319	18 740
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres immobilisations financières	1 253		1 253	1 803
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 440 286</b>	<b>878 418</b>	<b>561 869</b>	<b>608 083</b>
<b>Stocks</b>				
Marchandises	1 845		1 845	4 109
Avances et acomptes versés sur commande	552		552	
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	25 119	1 285	23 834	5 048
Autres créances	13 575		13 575	28 819
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	136 338		136 338	220 256
Disponibilités	80 476		80 476	37 193
Charges constatées d'avance	7 160		7 160	7 234
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>265 065</b>	<b>1 285</b>	<b>263 780</b>	<b>302 660</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 705 352</b>	<b>879 703</b>	<b>825 649</b>	<b>910 743</b>

## Bilan

	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
<b>PASSIF</b>		
Autres réserves	85 091	61 671
RESULTAT DE L'EXERCICE	41 829	23 421
Subventions d'investissement	273 203	289 003
FONDS PROPRES	400 123	374 094
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour charges	26 269	103 494
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	26 269	103 494
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	253 662	269 773
Emprunts et dettes financières diverses	1 563	1 669
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 067	11 585
Dettes fiscales et sociales	34 239	38 540
Autres dettes	726	5 172
Produits constatés d'avance	80 000	106 416
DETTES	399 257	433 155
ECARTS DE CONVERSION		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>825 649</b>	<b>910 743</b>


  
 EXPERTISE  
 AU  
 COMPTABLE  
 S / au capital de 10 758 176 €  
 Centre d'Affaires  
 33, rue Aristide Briand - BF 20  
 51122 SEZANNE Cedex  
 Tél: 03 26 80 53 40 - Fax 03 26 81 34 70  
 E-mail: sezanne@efon.fr - R.C.S. REIMS B 337 080

## Compte de résultat

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	%	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	11 776	2,17	23 155	4,13	-11 379	-49,14
Production vendue	284 180	52,48	304 637	54,32	-20 457	-6,72
Subventions d'exploitation	245 546	45,35	232 986	41,55	12 560	5,39
Reprises et Transferts de charge	125 035	23,09	27 796	4,96	97 239	349,83
Autres produits	96 330	17,79	151 294	26,98	-54 964	-36,33
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>762 866</b>	<b>140,88</b>	<b>739 868</b>	<b>131,94</b>	<b>22 999</b>	<b>3,11</b>
Achats de marchandises	8 038	1,48	13 817	2,46	-5 779	-41,83
Variation de stock de marchandises	89	0,02	191	0,03	-102	-53,32
Achats de matières premières	46 961	8,67	29 455	5,25	17 506	59,43
Variation de stock de matières premières	1 809	0,33	-112	-0,02	1 921	NS
Autres achats non stockés et charges exter	167 238	30,88	206 679	36,86	-39 441	-19,08
Impôts et taxes	7 380	1,36	5 401	0,96	1 979	36,65
Salaires et Traitements	249 701	46,11	219 485	39,14	30 216	13,77
Charges sociales	69 848	12,90	68 406	12,20	1 442	2,11
Amortissements et provisions	78 408	14,48	60 380	10,77	18 028	29,86
Autres charges	114 980	21,23	125 252	22,34	-10 272	-8,20
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>744 452</b>	<b>137,48</b>	<b>728 954</b>	<b>129,99</b>	<b>15 498</b>	<b>2,13</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>18 415</b>	<b>3,40</b>	<b>10 914</b>	<b>1,95</b>	<b>7 501</b>	<b>68,73</b>
Produits financiers	1 030	0,19	2 903	0,52	-1 873	-64,53
Charges financières	10 577	1,95	11 224	2,00	-646	-5,76
<b>Résultat financier</b>	<b>-9 548</b>	<b>-1,76</b>	<b>-8 321</b>	<b>-1,48</b>	<b>-1 227</b>	<b>14,75</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>8 867</b>	<b>1,64</b>	<b>2 593</b>	<b>0,46</b>	<b>6 274</b>	<b>241,96</b>
Produits exceptionnels	33 800	6,24	24 052	4,29	9 748	40,53
Charges exceptionnelles	838	0,15	3 225	0,58	-2 387	-74,02
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>32 962</b>	<b>6,09</b>	<b>20 828</b>	<b>3,71</b>	<b>12 135</b>	<b>58,26</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>41 829</b>	<b>7,72</b>	<b>23 421</b>	<b>4,18</b>	<b>18 409</b>	<b>78,60</b>

  
 S.A. au capital de 10 758 176 €  
 Centre d'Affaires  
 38, rue Aristide Briand - BP 64  
 51122 SEZANNE Cedex  
 Tél. 03 26 80 63 60 - Fax 03 26 81 34 70  
 E-mail: sezanne@cn.fr - R.C.S. Reims B 337 080 069

# **COMPTES ANNUELS**

**2020**

**Période du 01/07/2019 au 30/06/2020**

Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASSOCIATION ROMILLY SPORTS 10

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 825 649 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 41 829 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les activités de l'association ont été affectées par le COVID-19 au premier semestre 2020 et au début du deuxième semestre 2020. L'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers 2020-2021. L'association n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêt des présents comptes annuels, la Direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Règles et méthodes comptables

### Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

---

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

- Engagements de retraite :

La convention collective de l'association prévoit le versement d'indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants ont pas été provisionnés.

Pour rappel, la norme IAS19 stipule que le taux d'actualisation doit être « déterminé par référence aux taux de rendement, à la fin de la période de présentation de l'information financière, du marché des obligations de sociétés de haute qualité. Dans les pays où il n'existe pas de marché large pour ce type d'obligations, il faut se référer aux taux de rendement (à la fin de la période de présentation de l'information financière) du marché des obligations d'État». Par simplification, l'association utilisait le taux OAT 10 ans. Afin de se rapprocher de cette norme, l'association utilise désormais le taux d'actualisation fourni par la société Willis Towers Watson.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	85 299		2 644	82 654
- Constructions sur sol d'autrui	1 106 092			1 106 092
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	177 361	9 882	23 721	163 523
- Matériel de transport	51 938			51 938
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 281		2 454	34 827
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 457 971</b>	<b>9 882</b>	<b>28 820</b>	<b>1 439 034</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 803	551	1 101	1 253
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 803</b>	<b>551</b>	<b>1 101</b>	<b>1 253</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 459 773</b>	<b>10 433</b>	<b>29 921</b>	<b>1 440 286</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste		2 644		2 644
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		7 238	551	7 789
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>9 882</b>	<b>551</b>	<b>10 433</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste		2 644		2 644
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			1 101	1 101
Scissions				
Mises hors service		26 175		26 175
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>28 820</b>	<b>1 101</b>	<b>29 921</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	20 614	44 244	2 644	20 614
- Constructions sur sol d'autrui	518 552			562 795
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	64 685			62 041
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	172 279	3 219	21 077	154 421
- Matériel de transport	47 859	2 967		50 825
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 703	2 473	2 454	27 722
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>851 691</b>	<b>52 902</b>	<b>26 175</b>	<b>878 418</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>851 691</b>	<b>52 902</b>	<b>26 175</b>	<b>878 418</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 47 107 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 253		1 253
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	25 119	23 703	1 416
Autres	13 575	13 575	
Charges constatées d'avance	7 160	7 160	
<b>Total</b>	<b>47 107</b>	<b>44 438</b>	<b>2 669</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Notes sur le bilan

### Provisions

#### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	103 494	26 269	103 494		26 269
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>103 494</b>	<b>26 269</b>	<b>103 494</b>		<b>26 269</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		26 269	103 494		
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 399 257 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	253 662	16 774	74 281	162 607
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 563	1 563		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 067	29 067		
Dettes fiscales et sociales	34 239	34 239		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	726	726		
Produits constatés d'avance	80 000	80 000		
<b>Total</b>	<b>399 257</b>	<b>162 369</b>	<b>74 281</b>	<b>162 607</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	16 111			
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournis. fact. non parvenues	16 827
Intérêts courus	1 563
Provision pour congés payés	12 626
Ch. sociales sur congés	3 759
Autres ch. soc. à payer	1 773
Etat - charges à payer	919
<b>Total</b>	<b>37 467</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	7 160		
<b>Total</b>	<b>7 160</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	80 000		
<b>Total</b>	<b>80 000</b>		